



COMMUNE DE FONTENAY LE VICOMTE

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

Séance ordinaire du 30 septembre 2026

L'an deux mil vingt-six, le trente septembre,

Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la Présidence de Madame Valérie MICK RIVES, Maire

Présents : Valérie MICK RIVES, Daniel CORRE, Patricia JOURDAN, Patrick BALDY, Josette MARINI, Jean-Marc BLANQUART, Virginie BOUILLER, Gilles CATHAUD, Céline CARON, Laurent CONRAD-BRUAT, Ida QUESNEAU, Osnel JAVEL, Chantal LUCAS, Jean-Christophe DAUMAS, Evelyne LEGRAS

Pouvoir : Sylvain GAULE donne pouvoir à Patrick BALDY, Laura MARECHAL donne pouvoir à Valérie MICK RIVES, Angélique RIVIERE donne pouvoir à Patricia JOURDAN, Patrick DRONNE donne pouvoir à Daniel CORRE

Secrétaire de séance : Patrick BALDY

Nombre de conseillers en exercice : 19

Nombre de présents : 15

Nombre de votants : 19

N° 2026/43

Objet : Actualisation des tarifs funéraires du cimetière communal

VU l'article L.2121-29 du code général des collectivités territoriales ;

VU la loi n°2020-1721 du 29 décembre 2020, dite loi de finances 2021, et notamment son article 121, relatif à l'abrogation de l'article L.2223-22 du code général des collectivités territoriales et à la modification de l'article L.2331-3 du même code ;

VU la délibération n°2021/38 prise en conseil municipal en date du 23 septembre 2021 portant fixation des tarifs du cimetière ;

CONSIDÉRANT qu'il convient qu'il convient d'actualiser les tarifs du cimetière communal ;

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DÉCIDE d'abroger, à compter du 1^{er} janvier 2027, la délibération n°2021/38 du 23 septembre 2021.

ADOpte, à compter du 1^{er} janvier 2027, les tarifs suivants :

		Tarifs au 01/01/2027
Concessions funéraires		
Achat / Renouvellement d'un emplacement pour une durée de 30 ans		290 €
Achat / Renouvellement d'un emplacement pour une durée de 50 ans		650 €
Columbarium		
Achat / Renouvellement de case pour une durée de 30 ans		1 200 €
Achat / Renouvellement d'un emplacement cavurne pour une durée de 30 ans		200 €
Caveau provisoire		
Location du caveau provisoire (par jour)		15 €

Fait à Fontenay le Vicomte, le 30 septembre 2026



Pour extrait conforme

Le Maire,
Valérie MICK RIVES